

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**DE\_2026\_010**

**Modification du tableau des emplois**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Patrick PES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Daniel AURIOL représenté par Richard SARRAU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 16 janvier 2026

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 14	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu ses délibérations DE\_010\_2018 du 16 avril 2018, DE\_2020\_034 du 9 septembre 2020 et, DE\_2021\_009BIS du 25 mars 2021, DE\_2021\_035 du 30 septembre 2021, DE\_2021\_018 du 17 juin 2021, DE\_2024\_004 du 8 février 2024, DE\_2024\_026 du 20 septembre 2024, DE\_2025\_002 du 13 février 2025, DE\_2025\_015, DE\_2025\_016, DE\_2025\_017 du 22 mai 2025, DE\_2025\_037 du 4 décembre 2025, DE\_2026\_007, DE\_2026\_008 et DE\_2026\_009 du 29 janvier 2026 relatives à la durée hebdomadaire de travail et à la création ou suppression d'emplois,

Considérant les créations d'emploi d'ambassadeurs des cours d'eau et des gardiens des rivières, le Président indique la nécessité de modifier le tableau des emplois.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le tableau des emplois du syndicat mixte comme suit :

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026  
Date de réception de l'AR: 29/01/2026  
048-200080547-DE\_2026\_010-DE  
A G E D I

\*Accroissement temporaire d'activité 6 mois Chargé(e) de l'élaboration du contrat territorial Tarn-amont à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – poste non pourvu

**\*\*Accroissement saisonnier d'activité ambassadeurs des cours d'eau à compter du 15 juin 2026**

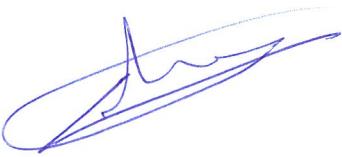
\*\*\*Accroissement temporaire d'activité 1<sup>er</sup> gardien des rivières à compter du 15 février 2026 (base 4 mois)

\*\*\*\* Accroissement saisonnier d'activité 2<sup>ème</sup> gardien des rivières à compter du 15 juillet 2026

**Rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2026.**

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président. Serge VÉDRINES**



Le Secrétaire de séance Gilbert FAUCHEZ



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 29/01/2026  
et publié ou notifié  
le 03/02/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026

Date de reception de l'AR: 28/01/2036

Date de l'écriture de l'AR : 29/01/2020

046-200080547-DE\_2026\_010-DE

AGEDI